

■ ■ ÉVITER LES TRAVAUX MODIFIANT LES GÎTES

Le type de travaux peut présenter des impacts (modifications d'accès ou des conditions thermiques, traitement chimique de charpente...). Il est donc recommandé d'**informer un chiroptérologue du CEN MP qui évaluera les risques**. En cas d'impact pressenti, une réunion technique avec maître d'œuvre, maître d'ouvrage et architecte sera organisée pour appréhender la situation et trouver des solutions techniques communes.

Si vous souhaitez **réaliser des aménagements pour les chauves-souris** (création d'ouvertures, réservation d'un espace...), demander conseil à un chiroptérologue du CEN MP (contact ci-dessous).



CONTACTS

■ ■ TECHNIQUE

Contact CEN MP - Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées
(Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées)

Tél. : 05 81 60 81 90 (dossier suivi par Cathie BOLEAT) cathie.boleat@espaces-naturels.fr

■ ■ RÉGLEMENTATION

Contact DREAL – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Service Biodiversité, Ressources Naturelles)

Tél. : 05 61 58 51 02 (dossier suivi par Nathalie FROPIER)

nathalie.fropier@developpement-durable.gouv.fr

Pour en savoir +

www.cen-mp.org

Voir téléchargeables : http://www.cren-mp.org/index.php?option=com_jdownloads&view=viewcategory&catid=4&Itemid=313

Références

Modèles d'aménagements de passages à chiroptères dans les bâtiments, tabatières et chiroptères. Document CEN MP, 2011.

Opération Refuges pour les chauves-souris. Guide technique Accueillir des chauves-souris dans le bâti et les jardins. SFEPM, 2011.

PRISE EN COMPTE DES CHAUVES-SOURIS DANS LES BÂTIMENTS



POURQUOI PRENDRE EN COMPTE LES CHAUVES-SOURIS DANS LES BÂTIMENTS ?

La région Midi-Pyrénées compte **28 espèces** dont la majorité peut occuper les bâtiments, notamment en été.

Les chauves-souris sont des mammifères et ne « pululent » pas, elles se rassemblent en colonies où chaque femelle met bas **un seul jeune par an** pendant l'été.

Elles ne construisent **pas de nid et ne rongent pas les matériaux**, elles se posent en journée dans des « gîtes », et les seuls désagréments sont les petites déjections...

Les chauves-souris mangent environ 2000 insectes par nuit et participent à l'équilibre des populations d'insectes. Leur présence est indispensable dans notre environnement. Leur déclin est notamment lié à la perte de gîtes en bâtiment suite à divers facteurs : travaux de rénovations, dégradations, traitements chimiques des charpentes...

Toutes les espèces de chauves-souris présentes en France sont intégralement protégées par la loi depuis l'arrêté ministériel du 17 avril 1981 relatif à la loi de protection environnementale du 10 juillet 1976, ce qui signifie que ces espèces **ne peuvent être touchées, détruites ou déplacées**.

Leurs habitats sont également protégés depuis l'arrêté ministériel du 23 avril 2007.



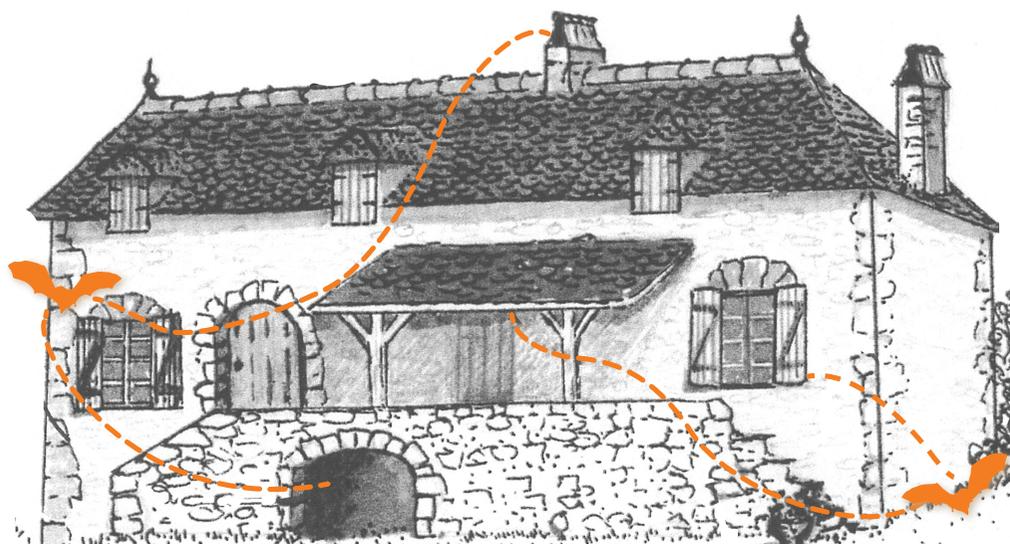
COMMENT REPÉRER LA PRÉSENCE DE CHAUVES-SOURIS DANS VOTRE BÂTIMENT

■ ■ OÙ ?

Certaines espèces se logent dans des **fissures** et sont difficiles à observer : **fissures de murs, écailles de façades, entre des linteaux, dans des interstices de poutres faitières, sous la toiture...**



D'autres espèces se logent dans des **pièces volumineuses**, se suspendent au plafond ou aux poutres de charpente, et sont donc plus visibles : **combles, grenier, cave, grange, étage désaffecté...**



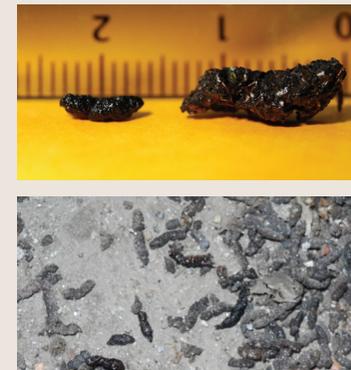
■ ■ QUAND ?

Les chauves-souris peuvent occuper les bâtiments **toute l'année**, mais ne restent pas au même endroit toute l'année. On les trouve surtout l'été dans des endroits chauds :

- dans les parties des combles ou sous la toiture en été ;
- dans les parties en sous-sol en hiver ;
- dans les fissures de mur ou façade toute l'année.

COMMENT VÉRIFIER LEUR PRÉSENCE ?

Le plus facile est de rechercher la présence de déjections au sol, dans les endroits indiqués au-dessus. Le guano ressemble à un grain de riz brun et **s'effrite très facilement**, comme de la poussière. Des crissemments aigus peuvent indiquer la présence d'animaux. **Attention** : Les espèces en fissures (sous toiture...), difficiles à visualiser, **peuvent passer inaperçues**. En cas de doute ou de présence de chauves-souris contacter un chiroptérologue du CEN MP (contact au dos).



QUE FAIRE EN CAS DE PRÉSENCE DE CHAUVES-SOURIS ET DE TRAVAUX ?

Si vous prévoyez des travaux en été au même endroit qu'occupent les chauves-souris en été, il y a des risques d'impacts. Pour éviter tout dérangement, destruction d'individus et modification ou destruction de gîtes, il est préconisé de **décaler les travaux de quelques mois**. Il est donc important de savoir au

préalable s'il y a des chauves-souris pour anticiper la période de travaux.

En cas de travaux prévus en présence de chauves-souris, contactez un chiroptérologue du CEN MP (contact au dos).

■ ■ ÉVITER LES TRAVAUX LORSQUE LES CHAUVES-SOURIS SONT PRÉSENTES

En été, elles peuvent occuper les lieux suivants : toiture, charpente, combles, fissures de façades, volets à battants, linteaux de porte-fenêtre, cheminée.

En hiver, elles peuvent occuper les lieux suivants : cave ou autres pièces du sous-sol, fissures de façades, intérieur de cheminée.

Hibernation		Mise bas et élevage des jeunes						Hibernation			
Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec
Risque d'impact fort	Risque d'impact fort	Risque d'impact faible	Risque d'impact faible	Risque d'impact fort	Risque d'impact fort	Risque d'impact fort	Risque d'impact fort	Risque d'impact faible	Risque d'impact faible	Risque d'impact fort	Risque d'impact fort
Pas de travaux*	Pas de travaux*	Travaux possibles	Travaux possibles	Pas de travaux*	Pas de travaux*	Pas de travaux*	Pas de travaux*	Travaux possibles	Travaux possibles	Pas de travaux*	Pas de travaux*

* en cas de présence de chauves-souris